

*« L'accès à l'eau potable et à l'assainissement au Cameroun :
situation actuelle, contraintes, enjeux et défis pour l'atteinte de l'OMD 7 »*

KAMGHO TEZANOU Bruno Magloire

kamgho@yahoo.com

CAMEROUN

Introduction

L'eau et l'assainissement sont des éléments essentiels de la vie et leur acquisition reste encore problématique au sein des sociétés africaines en générale et au Cameroun en particulier. La question de l'eau pose un double défis, tant pour la gestion durable des ressources que pour l'accès des populations pauvres. Le manque de systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement et autres services d'infrastructure entrave considérablement la croissance économique, le commerce et la lutte contre la pauvreté en Afrique.

Au plan mondial et en 2000, on estimait à 1,1 milliard le nombre de personnes privées d'un accès convenable à l'eau potable et à 2,4 milliards celles ne disposant pas d'assainissement, la grande majorité d'entre elles résident dans les pays en développement. Le manque d'accès à l'eau et à l'assainissement est la première cause de mortalité au monde. L'eau non potable peut être responsable des maladies infectieuses et des intoxications par les métaux lourds. Dans les pays sous-développés, les infections diarrhéiques, qui sont essentiellement causées par l'utilisation d'eau non potable furent, en 2001, responsables d'environ 2,2 millions de morts, la plupart étant des enfants de moins de 5 ans. Ces chiffres bien qu'alarmant contraste le discours du politique dans la mesure où l'accès à l'eau bien qu'étant le socle indispensable pour rompre le cycle de la pauvreté et de la maladie, n'est pas une priorité politique pour de nombreux pays. La production et la distribution de l'eau potable nécessitent une infrastructure lourde et coûteuse.

Malgré une utilisation plus efficace de l'eau, en particulier dans les pays en développement, la consommation et la demande d'eau douce, de même que l'incidence de la pollution de l'eau (90% des rejets domestiques ne sont pas traités et contaminent les ressources disponibles), ont augmenté du fait de la croissance démographique et de l'expansion des activités économiques. Dans cette optique, il y a lieu de s'interroger sur la capacité des structures d'approvisionnement en eau salubre et d'assainissement à suivre le rythme de la croissance démographique.

Dans un tel contexte, la communauté internationale s'est mobilisée autour de cette question et l'a notamment mise au cœur de l'un des huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ces objectifs impliquent la desserte de 1,6 milliard de personnes en eau potable et 2,2 milliards en assainissement d'ici 2015. L'importance de l'OMD 7 pour le développement n'est plus à démontrer. L'OMD n°7 a des impacts indirects sur d'autres OMD. Un meilleur accès à l'eau potable et à l'assainissement libère les femmes de la corvée d'eau et contribue ainsi indirectement à l'OMD n°3 – Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. De même un meilleur accès à ces services contribue à réduire la mortalité et les maladies liées à la mauvaise qualité de l'eau et concoure ainsi indirectement à l'OMD n°4 – Réduire la mortalité infantile et l'OMD n°5 – Améliorer la santé maternelle.

Jusqu'ici, des progrès ont été accomplis, de part le monde, dans la réalisation des OMD et des autres objectifs de développement convenus au plan international, mais nombreux sont les pays qui ne sont pas sur la bonne voie pour les atteindre d'ici à 2015. Cela vaut particulièrement pou

une grande partie du continent africain, qui compte de nombreux pays vulnérables dont ceux sortant d'un conflit. Le continent tout entier prend du retard pour chacun des objectifs et surtout en matière d'eau et d'assainissement.

L'accès à l'eau potable et l'assainissement reste un défi à réaliser pour le Cameroun. En 2001, la proportion de la population qui n'a pas accès à l'eau potable est de 50,2% contre 55,3% pour la population n'ayant pas accès à un meilleur système d'assainissement (ECAM¹ II). Entre 2001 et 2007, tandis qu'on observe une baisse de 5,8 points de pourcentage de la proportion de la population qui n'a pas accès à l'eau potable, on observe plutôt une dégradation de la situation de l'assainissement, traduite par une augmentation de 13 points de pourcentage de la proportion de la population n'ayant pas accès à un meilleur système d'assainissement. On constate que l'assainissement a pris beaucoup de retard par rapport à l'eau potable. Qu'est ce qui justifie ces deux situations précédentes? En outre, les résultats jusqu'ici obtenus résultent-ils d'un investissement pour la réalisation des OMD? De même, l'accessibilité à l'eau potable et à l'assainissement par la population du Cameroun est-elle sous-jacente aux capacités des structures responsables de la distribution d'eau potables et de l'assainissement?

Il est donc nécessaire d'analyser l'accessibilité à l'eau et à l'assainissement au Cameroun afin de se prononcer sur l'atteinte de l'OMD 7 en 2015. Il s'agira également d'analyser comment la stratégie du pays en la matière répond aux OMD.

Objectif principal

L'objectif principal de cette communication est de faire une évaluation à mis parcours de l'OMD en rapport avec l'accès à l'eau et à l'assainissement afin que des actions ciblées soient prises par les pouvoirs publics du Cameroun pour l'atteinte de celui-ci à horizon 2015.

Objectifs spécifiques

- Evaluer le niveau actuel d'accessibilité à l'eau potable et à l'assainissement ;
- Analyser la politique du pays en la matière pour comprendre le niveau actuelle ;
- Mesurer le gap entre le niveau actuel et la cible de 2015;
- Recherches les contraintes pour l'atteinte de cet OMD ;
- Dégager les mesures concrètes à prendre pour l'atteindre de cet objectif.

Source des données et méthodologie

Pour répondre aux préoccupations ci-dessus évoquées, les informations utilisées sont tirées de plusieurs documents, principalement les rapports d'études réalisées par l'Institut National de la Statistique (INS). Il s'agit notamment des rapports des enquêtes suivantes : MICS (2000 et 2006), ECAM (2001 et 2007), EDS (1991, 1998 et 2004). Il y a également les annuaires statistiques élaborés par l'INS et certains ministères dont le Ministère de l'Eau et de l'Energie. Il s'agit d'une étude descriptive. La politique du Cameroun en matière d'eau et d'assainissement fera objet d'analyse.

1. Situation actuelle et tendances de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement au Cameroun

1.1 Accès à l'eau potable

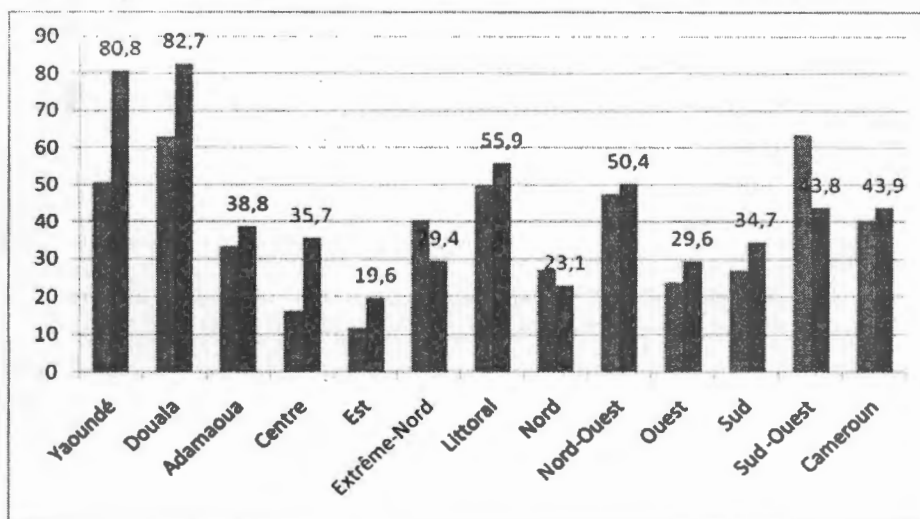
Au Cameroun, il est attendu qu'au moins 72% de la population accède à l'eau potable en 2015.

¹ Enquête Camerounaise auprès des Ménages

En 2001, 40,6% de population avait accès à l'eau potable, soit un gap de 31,4 points par rapport à l'objectif. En 2007, seulement 44 personnes sur 100 ont accès à ces sources, soit une couverture de 3,3 points de progression par rapport à 2001 pour une période de 6 ans. Pour atteindre la cible, le Cameroun doit faire un effort annuel de 3,5 points de progression. Ce qui est irréaliste si la tendance actuelle se poursuit.

Si l'on exclue les villes de Douala et Yaoundé dans lesquelles 20% seulement de la population n'a pas accès à une source d'eau améliorée, toutes les autres régions nécessitent une intervention rapide de l'Etat et de ses partenaires au développement. Une attention particulière doit être portée sur les régions de l'Est, du Nord, de l'Extrême-Nord et de l'ouest où l'accès à l'eau est important. En effet, 70 à 80% de la population de ces régions s'approvisionnent dans les cours d'eau, les puits et sources non protégés, et d'autres sources d'eau non améliorées.

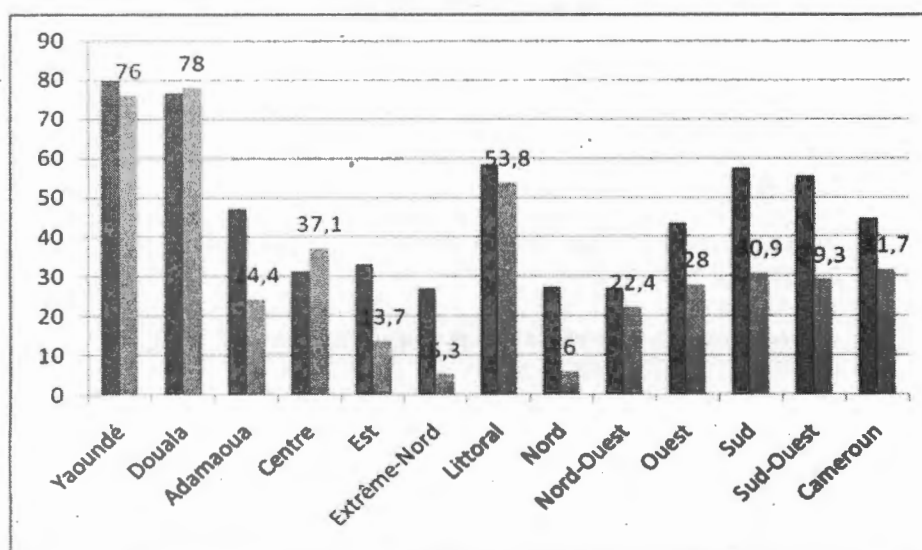
Figure : niveau d'accessibilité à l'eau potable au Cameroun en 2001 et 2007



1.2 Accès à l'assainissement

De manière générale, l'assainissement comprend l'évacuation et le traitement des eaux et des solides usagés. Ces matières incluent les eaux de pluie, de drainage, de lavage, les eaux usées et/ou provenant de toilette, les excréments et les déchets solides. Ces derniers ont différentes origines (domestique, agricole, industrielle, médicale, etc.). Dans le cadre de cette communication, on dira qu'un ménage a accès à un système d'assainissement, si ce ménage dispose d'une toilette descente même si l'on peut faire état de l'assainissement collectif.

Est considéré comme toilette descente, tout WC moderne et toute latrine aménagée. On note une tendance importante à la baisse de la proportion de la population ayant accès à une toilette descente entre 2001 et 2007. Au niveau national, on est passé de 44,7% à 31,7% soit une régression de 13 points. En réalité, la population ayant accès à une toilette descente n'a pas varié durant la période mais du fait de la croissance de la population entre 2001 et 2007, on peut comprendre la chute généralisée des différentes proportions.

Figure : niveau d'accessibilité à une toilette décente au Cameroun en 2001 et 2007

Les types de toilettes utilisées au Cameroun sont nombreux, mais les plus fréquentes sont des latrines rudimentaires (non protégées) qui présentent des conditions hygiéniques non adéquates. En milieu rural, l'assainissement est traditionnel avec souvent un rejeté dans le milieu naturel. L'assainissement est considéré comme moins important que la distribution d'eau potable.

L'élimination inadéquate des excréments humains est la cause des maladies diarrhéiques et la poliomyélite. En 2004, la majorité des ménages (64%) ne dispose pas de toilettes adéquates. La situation est plus précaire en milieu rural où moins de 14% de ménages dispose des toilettes adéquates.

D'une manière générale, l'assainissement pâtit d'une absence de politique nationale. L'information en matière d'assainissement est très pauvre. Il n'existe pas de données de coûts d'ouvrages réalisées au Cameroun. L'accès à un dispositif adéquat d'évacuation des excréta n'est pas évident, il existe donc un grand déficit entre les besoins requis et les services d'assainissement assurés.

Tableau : type de toilettes utilisées

Type de toilette	Urbain (%)	Rural (%)	Ensemble (%)
Chasse eau	14,1	0,8	7,6
Latrine rudimentaires	42,1	73,3	57,3
Latrines améliorées	42,1	12,7	27,8
Pas de toilette/nature	1,7	13,0	7,2
Autres	0,1	0,1	0,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source : EDS III, 2004

Le taux de couverture national en services d'assainissement était de 30% en 1998, et en milieu rural, estimé à 15%. L'assainissement de type moderne n'est pas encore très développé bien que la loi n°98/005 du 14 avril 1998 portant régime de l'eau définit également les grands principes y afférents formulés en particulier dans le chapitre II du décret n°2001/165/PM du 8 mai 2001 précisant les modalités de protection des eaux de surfaces et des eaux souterraines contre la pollution et fixant les règles de construction d'installations d'assainissement.

Quant à l'assainissement collectif, il existe très peu d'expériences réussies au Cameroun. Par ailleurs, la prise en compte de l'environnement urbain par les pouvoirs publics camerounais reste encore très embryonnaire.

L'on dénombre une quinzaine de stations d'épuration à Douala et à Yaoundé, mais elles sont toutes hors d'usage. Le volume des eaux usées est très élevé, oscillant entre 90 et 95% du volume d'eau consommée (150 litres/habitant/jour), et la proportion des ménages camerounais disposant d'un système d'assainissement moderne est de 7,3%. Deux études avaient respectivement été lancées en 1992 à Yaoundé et en 2002 à Douala, dans le cadre du Schéma directeur de l'assainissement (SDA) de ces villes, mais les résultats n'ont pas été appliqués.

L'ajustement structurel et son cortège de problèmes ont entraîné une absence de planification des infrastructures en général surtout ceux en rapport avec l'eau potable et l'assainissement. Contrairement aux autres sous-régions, l'Afrique sub-saharienne ne parviendra pas à atteindre la cible « eau potable » de l'OMD N°7 d'ici 2015 (bien que le taux d'accès à l'eau de l'Afrique sub-saharienne ait progressé de 49% en 1990 à 58% en 2002, ce rythme ne suffira pas pour rattraper le retard). Il en est de même pour l'assainissement de base, où le taux d'accès n'est que de 36% en 2002. L'assainissement connaît un retard considérable par rapport à l'eau potable et l'alimentation en eau potable n'apportera pas les impacts sanitaires escomptés sans assainissement.

2. Evolution du secteur de l'eau potable et de l'assainissement au Cameroun

2.1 Secteur de l'eau de l'eau potable

A l'origine, les activités de fourniture du service public de l'eau potable sont exercées par la Société Nationale des Eaux du Cameroun (SNEC). Depuis la réorganisation de ce secteur en décembre 2005, deux nouvelles entités ont été créées dans le but de renforcer la desserte à travers tout le pays. Il s'agit de la Cameroon Water Utilities Corporation (CAMWATER) et de la société d'exploitation (Camerounaise des Eaux). Créée par le décret n°2005/494 du 31 décembre 2005, la CAMWATER est placée sous la tutelle technique du ministère chargé de l'eau et sous la tutelle financière du ministère chargé des finances.

Actuellement, le secteur de l'eau potable compte aujourd'hui cinq principaux acteurs :

- L'Etat à travers le Ministère chargé de l'Energie et de l'Eau (MINEE) ;
- Le Ministère chargé de la santé publique ;
- Les collectivités territoriales décentralisées ;
- La Cameroon Water Utilities Corporation (CAMWATER);
- La Camerounaise des Eaux (CDE).

Le Cameroun dispose de 103 stations urbaines d'eau potable et plus de 3000 stations et points d'eau ruraux. Il n'existe en revanche aucune station de traitement des eaux résiduaires dans le service public. Les stations urbaines sont gérées par la SNEC, tandis que la gestion des stations et points d'eau ruraux incombe aux utilisateurs (comités villageois), sous la supervision du MINEE.

Le taux de couverture reste encore très faible : 30% en zone urbaine et 40% en zone rurale.

Même si la demande en eau dans les zones urbaines reste une donnée mal connue, le besoin d'approvisionnement en eau de la population urbaine est certainement non négligeable.

Centres urbains: Le taux de couverture reste encore très faible, soit entre 30% et 55% en zone urbaine et périurbaine. En zones rurales : 30% environ est alimentée en eau potable. Qu'est-ce qui explique ce faible niveau de couverture ?

Durant les trois dernières décennies, l'approvisionnement en eau potable des populations n'a pas été un axe majeur de la politique du développement du pays. Le secteur était laissé assez largement à l'investissement des divers partenaires étrangers. Ce qui explique qu'aujourd'hui encore, le gouvernement ne dispose toujours pas d'un cadre juridique unique d'orientation stratégique des activités en matière de gestion de l'eau.

En milieu rural, les installations en eau sont payées par les finances publiques, mais la gestion et l'entretien sont laissés à la charge des bénéficiaires.

- **Le Ministère de l'Energie et de l'eau**

Le Ministère de l'Energie et de l'eau est créé par le Décret n° 2004/320 du 8 décembre 2004 portant organisation du gouvernement. Il a entre autres pour missions :

2.2 l'élaboration des plans et stratégies gouvernementales en matière d'alimentation en énergie et en eau ;

2.3 la prospection, la recherche et l'exploitation des eaux dans les villes et les campagnes.

- **La Société Nationale des Eaux du Cameroun (SNEC)**

La Société Nationale des Eaux du Cameroun a été créée le 22 Mai 1967 avec pour mission, dans le cadre d'une concession d'une durée de 40 ans, d'effectuer toutes les activités de production, de transport, de distribution et de commercialisation de l'eau potable en milieu urbain et péri urbain au Cameroun. La SNEC gère actuellement le service de l'eau potable dans 105 centres couvrant près de 90% de la population urbaine du pays. La SNEC compte plus de 225 000 abonnés pour 90 millions de m³ d'eau vendus par an. La SNEC dispose d'un système de production d'une capacité de 450 000 m³/jour et d'un réseau de distribution de 4 200 km.

Dans les années 90, l'Etat camerounais, appuyé par les partenaires au développement, a engagé la privatisation de la SNEC. La première tentative de privatisation lancée en 1999, par la mise en concession de la fourniture de l'eau potable, fut déclarée infructueuse en 2003. Un nouveau schéma de privatisation du type Partenariat Public-Privé (PPP) sous forme d'affermage, est en cours de finalisation.

A l'issue du processus, certainement au mois de Juillet 2007, la SNEC sera dissoute et de nouvelles structures seront mises en place conformément aux décrets n° 2005/493 et 2005/494 du 30 décembre 2005 définissant le nouveau cadre institutionnel dans le secteur de l'eau potable au Cameroun.

- **La Cameroon Water Utilities Corporation (CAMWATER)**

Créée par le décret n°2005/494 du 31 décembre 2005, la CAMWATER est placée sous la tutelle technique du ministère chargé de l'eau et sous la tutelle financière du ministère chargé des

finances. La société CAMWATER a pour objet la gestion, pour le compte de l'Etat, des biens et droits affectés au service public de l'eau potable en milieu urbain et périurbain.

A ce titre, elle a pour missions :

2.4 la planification, la réalisation d'études, la maîtrise d'ouvrage, la recherche et la gestion des financements pour l'ensemble des infrastructures et ouvrages nécessaires au captage, à la production, au transport et au stockage, à la distribution de l'eau potable ;

2.5 la construction, la maintenance et la gestion des infrastructures de production, de stockage et de transport de l'eau potable ;

2.6 le contrôle de la qualité de l'exploitation du service public de la distribution d'eau potable et des autres missions confiées aux sociétés chargées de l'exploitation du service public de distribution de l'eau potable ;

2.7 en coopération avec les sociétés d'exploitation, l'information et la sensibilisation des usagers du service public de l'eau potable et de celui de l'assainissement liquide en milieu urbain et périurbain ;

2.8 et généralement, toutes les opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières qui se rattachent, directement ou indirectement, aux objets définis ci-dessus ou de nature à favoriser leur développement.

- **La Société d'exploitation ou la société fermière (CDE)**

Créée par décret du n° 2005/493 du 31 décembre 2005 fixant les modalités de délégation des services de l'eau potable et de l'assainissement liquide en milieu urbain et périurbain, elle est une société privée chargée de la production et de la distribution de l'eau potable en milieu urbain et périurbain, ainsi que de l'entretien des infrastructures et du traitement de l'eau, et des activités liées à la fonction commerciale, notamment le relevé des compteurs, la facturation et l'encaissement des recettes.

Le capital social de la société fermière est détenu à hauteur de deux tiers au moins par des actionnaires privés, dont 51% au moins par un actionnaire de référence, et 24% au moins par les actionnaires camerounais.

En attendant la mise en place définitive de ces diverses institutions, la Société Nationale des Eaux du Cameroun (SNEC) continue d'assurer la continuité du service public de l'eau potable.

2.2 Secteur de l'assainissement

Dans la plupart des pays, le gestionnaire de l'assainissement est le même que celui du réseau d'adduction d'eau potable (pour que les coûts d'exploitation des infrastructures de traitements des eaux usées soient pris en compte dans la facture du consommateur).

Au Cameroun, les intervenants du secteur regroupent les institutions publiques entre autres :

- Le Ministère du Développement Urbain et de l'Habitat, pour les grandes villes (plus de 100 000 habitants) ;
- Les communautés urbaines et les communautés rurales ;
- Le Ministère de l'Energie et de l'Eau ;
- Le ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ;

- Le Ministère de la Santé Publique ;
- Le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature ;
- Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ;
- Le ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;
- Le ministère des Domaines et des Affaires Foncières ;
- Le Ministère des travaux publics ;
- Le Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales.

Longtemps pour certaines formations sociales, l'accès à l'eau potable était au seul privilège de catégories sociales aisées. Car accéder à un branchement individuel payant n'était hélas pas à la portée de toutes les bourses. Dans l'optique de préserver la cohésion sociale et de freiner les processus de différenciations sociales devant la maladie et la mort liée aux contraintes de l'accès à l'eau, les collectivités locales prennent en charge les coûts relatifs à l'implantation de point d'eau collectifs. La coopération bilatérale et multilatérale agissant, certains projets d'adduction d'eau en partenariat avec les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux voient le jour afin de réduire les inégalités d'accès à l'eau potable et à l'assainissement entre pays développé et en voie de développement.

3. Contraintes de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans le contexte national

3.1 Contraintes de l'accès à l'eau potable

Un retard dans la mise en application des recommandations des conférences internationales en rapport avec l'eau (la loi de l'eau est encore en cours d'élaboration). Les problèmes d'accès à l'eau et à l'assainissement au Cameroun comme dans la majeure partie des pays Africains ne se résument pas à une question de ressources. De profondes réformes des institutions, des cadres juridiques et des politiques sont indispensables pour garantir un élargissement durable de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement tout en préservant l'environnement. La pérennité financière du secteur reste un problème crucial pour tous les acteurs de la filière : opérateurs, usagers, organismes publics et bailleurs.

Les trois ennemis de l'OMD sont : la démographie, les pollutions de plus en plus nombreuses qui atteignent les ressources en eau et enfin, l'évolution du climat.

Le développement du secteur de l'eau se heurte au Cameroun à de nombreux obstacles dont les plus importants sont :

- les problèmes liés à l'environnement institutionnel ;
- le manque de précision des objectifs ;
- le manque d'autonomie de décision et de responsabilisation ;
- les problèmes financiers (maîtrise des coûts de production et de distribution de l'eau).

3.2 Contraintes de l'accès à l'assainissement

Malgré les bénéfices de l'amélioration de l'assainissement tant en terme de préservation de la ressource, de protection de la santé, mais aussi en terme économique et d'amélioration de l'éducation et des conditions de vie, l'assainissement n'est toujours pas une priorité pour les responsables politiques nationaux et locaux, les partenaires au développement et les bailleurs de fonds.

Les causes de ce manque d'engagement sont liées pour une large part au fait que ces décideurs ne sont pas suffisamment informés et convaincus des bénéfices d'investir dans l'assainissement, mais

aussi au fait qu'il s'agit d'une filière compliquée à appréhender et à mettre en place, tout particulièrement quand elle relève pour une large part de l'assainissement autonome.

La mobilisation des ressources, tant nationales que locales, pour le secteur de l'assainissement reste difficile. Cette tendance est renforcée par la perception encore prépondérante de l'assainissement comme une composante des projets d'eau potable et non comme une priorité qui peut être traitée de manière spécifique.

Pour chaque segment de la filière, et selon que l'on considère les charges liées à l'investissement ou au fonctionnement, des sources de financements spécifiques sont à mobiliser (niveau national, niveau local, ménages ou partenaires au développement) et des mécanismes d'affectation de ces fonds sont à mettre en place (paiement direct par les usagers, subvention, micro crédit, etc.).

La pérennité du secteur repose avant tout sur la capacité à disposer de manière permanente de fonds mobilisés localement. De tels fonds peuvent être approvisionnés, notamment, par des taxes (modérées) appliquées à des services publics existants et rentables financièrement.

Ils permettent de développer dans la durée des programmes d'accès à l'assainissement, de recouvrir le coût de fonctionnement des équipements publics (site de dépotage, stations de traitement...), ou encore d'avoir un effet de levier important pour accroître la mobilisation des financements extérieurs.

Les problèmes du secteur de l'assainissement au Cameroun sont principalement d'ordre organisationnel. Le MINEE en charge des problèmes d'assainissement n'a pas toujours la maîtrise de toutes les interventions dans le secteur. La loi portant décentralisation n'est pas effective faute de capacité et de moyens des collectivités territoriales. Les principaux contraintes de ce secteur sont :

- Manque de coordination du cadre institutionnel du secteur;
- Absence d'un programme de promotion d'hygiène et d'éducation à la santé ;
- Absence d'une réglementation des options technologiques pour l'assainissement et faible capacités techniques des acteurs ;
- Insuffisance des moyens financiers de l'Etat au regard des objectifs à atteindre ;
- Absence de ressources spécifiques pour réaliser les investissements et entretenir le système d'assainissement.

4. Le rôle des stratégies nationales dans la promotion de l'accès l'eau potable à l'assainissement

Les politiques et stratégies nationales d'assainissement sont indispensables pour le développement du secteur. Elles permettent de traduire une volonté politique en actions concrètes et constituent un cadre de référence pour le partage des rôles entre acteurs.

Cependant, le Cameroun ne dispose que de politiques insuffisamment développées, incapables de fournir des réponses aux défis de l'assainissement : qui est responsable du secteur ? Quelles solutions techniques privilégier pour chaque segment de l'assainissement (i. accès à l'assainissement, ii. Collecte des eaux usées et des excréta, iii. Traitement) ? Comment prendre en compte la demande des usagers ?

L'adhésion politique à un haut niveau est un préalable indispensable à la définition et la mise en œuvre d'une politique. Parce que les politiques d'assainissement sont dans de nombreux pays insuffisants, des actions de plaidoyer portées par la société civile sont le moyen le plus pertinent pour faire émerger la nécessaire prise de conscience politique.

Face à la grande diversité des acteurs et des interventions, le secteur de l'assainissement a besoin d'un chef de file. En charge de faciliter la concertation, la réflexion et la promotion de démarches, outils et solutions à mettre en œuvre, cette autorité de coordination du secteur doit être reconnue par la législation et capable de collaborer avec les différents ministères et services étatiques.

L'assainissement autonome et l'assainissement semi-collectif, en complément de l'assainissement collectif, sont les deux options à privilégier pour le développement rapide des services d'assainissement africains. Ils doivent être développés dans leur intégralité : de l'accès au service jusqu'au traitement des effluents.

Au développement des services au niveau local, et s'appuyant sur des stratégies municipales concertées Parce qu'elles sont proches des usagers et des différents opérateurs locaux, parce que l'assainissement est un service public à construire localement, les autorités locales ont un rôle important à jouer dans l'amélioration du secteur. Mais pour jouer ce rôle, elles se heurtent à de nombreuses difficultés : absence de reconnaissance dans les législations nationales, manque de capacités financières et de compétences, absence de stratégies locales dédiées à l'assainissement, guichets de financement internationaux non ouverts aux acteurs décentralisés.

Face à leurs responsabilités pour le développement des services d'assainissement, les élus et services techniques des collectivités locales ont besoin d'être formés et de se doter d'outils d'aide à la décision et à la planification. Le renforcement de leurs capacités doit s'accompagner d'un accroissement des transferts financiers en provenance du budget

national et d'un appui fourni notamment par les services techniques déconcentrés de l'Etat. Les associations nationales de collectivités locales sont des partenaires clés à impliquer dans ces processus.

Pour définir et mettre en place des actions au niveau local et être en mesure de dialoguer avec les partenaires au développement, chaque collectivité africaine doit se doter d'une stratégie municipale concertée pour l'assainissement, élaborée en concertation avec tous les acteurs locaux, en réponse aux demandes et besoins des populations. De telles stratégies, qui permettent de fixer les priorités et les modes d'intervention les plus appropriés, nécessitent l'appui d'une expertise nationale, qui reste à développer dans chaque pays.

L'amélioration de l'accès à l'assainissement nécessite la participation de tous les acteurs locaux concernés (opérateurs de services et usagers). Il est nécessaire de les identifier et d'écouter leurs attentes pour ensuite les impliquer, d'abord dans la formulation des stratégies locales, ensuite dans la mise en œuvre de ces stratégies.

Défis liés à l'eau et réponses apportées par le Cameroun

La tension sur la ressource en eau ne cesse de s'accroître : les volumes disponibles ne peuvent plus satisfaire l'ensemble des besoins, sous-tendus par la croissance démographique et le développement économique. D'ici 2025, la consommation domestique croîtra d'environ 40 % et la consommation pour l'irrigation (qui représente aujourd'hui 70% des prélèvements) de 17 %. Cette tension est particulièrement sensible dans les pays du pourtour méditerranéen dont certains sont passés sous le seuil de pénurie absolue fixée par les Nations Unies à 500 m³/habitant/an. Lorsque ces ressources sont partagées par plusieurs pays, cette tension peut s'accompagner de conflits politiques. Par ailleurs, 90% des rejets domestiques et industriels ne sont pas traités et contaminent les ressources

disponibles.

S'agissant du démarrage des activités de CAMWATER, il faut surtout préciser que la réforme a suscité un grand intérêt des partenaires au développement qui n'ont pas hésité à apporter leur appui au Gouvernement dans les projets dont plusieurs avaient déjà été initiés à notre niveau. C'est ainsi que la République Populaire de Chine nous accompagne en ce moment dans la réalisation du projet d'amélioration et de renforcement de l'alimentation en eau potable de la Ville de Douala. Avec un vaste programme d'investissement sur dix ans qui ne concerne pas seulement la ville de Douala, mais l'ensemble du territoire national, CAMWATER doit pouvoir remplir efficacement ses missions, afin de permettre l'accès du plus grand nombre à l'eau potable, conformément aux instructions du gouvernement qui s'inscrivent d'ailleurs en droite ligne des objectifs du Millénaire pour le Développement.

Un plan d'action pour les dix prochaines années a déjà été élaboré et prévoit, outre la ville de Douala, le renforcement de l'alimentation en eau potable de la capitale Yaoundé, à travers la réhabilitation du complexe de traitement Mefou - Messa d'une capacité de 50 000 m³ par jour. De même, sont également envisagées, les réhabilitations des équipements existants et la construction des ouvrages neufs dans les villes d'Edéa, Ngaoundéré, Bertoua, Mbalmayo, Bamenda, Maroua, Bangangté, Buéa, Kribi, Limbé, Sangmélina.

Ce plan d'action vise à atteindre un taux de desserte nationale de 47% à l'horizon 2015, dont 53% à Yaoundé et Douala, contre respectivement 30% et 35% aujourd'hui.

Perspectives pour l'atteinte de l'OMD

Ces Objectifs peuvent, dans l'ensemble, être atteints si le partenariat mondial convenu à la Conférence internationale sur le financement du développement à Monterrey en 2002 se concrétise.

Mettre en œuvre des stratégies nationales d'approvisionnement en eau et d'assainissement afin d'atteindre les cibles fixées en matière d'eau et d'assainissement;
Consentir les investissements indispensables (notamment en ce qui concerne les transports, l'alimentation électrique, l'eau et la communication à large bande) identifiés dans le cadre du NEPAD, l'objet étant d'accroître la productivité, de réduire le temps que les femmes et les jeunes filles passent à accomplir des tâches ménagères, d'alléger le coût de la prestation de services et d'intégrer l'Afrique dans l'économie mondiale;

Renforcer l'appareil statistique au niveau national afin de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des OMD et, pour ce faire, mettre en œuvre le Plan d'action de Marrakech pour la statistique.

L'intérêt des réformes des institutions, des cadres juridiques et des politiques modifiant la structure des incitations. Une approche globale et intégrée peut garantir la pérennité d'une stratégie visant simultanément à développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, faciliter la croissance économique et répondre aux besoins des écosystèmes.

Cela passe par :

- **Favoriser une gestion plus rationnelle des ressources**

Une gestion plus rationnelle des ressources (cible 1 de l'OMD 7) est un préalable à l'amélioration de l'accès à l'eau et l'assainissement (cibles 2 et 3).

Il est clair que les progrès de la gouvernance constituent un élément clé de l'atteinte des objectifs du millénaire. Il s'agit d'une question largement transverse dont on saurait faire systématiquement un préalable, mais sur lequel notre aide devra continuer à porter ses efforts.

- **Améliorer l'efficacité des projets d'eau au Cameroun**

Nécessité d'un « observatoire mondial de l'eau, chargé de suivre la réalisation des objectifs de Johannesburg ». Les questions de suivi, d'évaluation et de diffusion des informations demeurent, une clé essentielle pour mesurer le chemin parcouru et celui qui reste à parcourir afin d'atteindre les Objectifs du Millénaire.

La communauté internationale devrait appuyer le Cameroun comme d'autre pays d'Afrique à exécuter leurs stratégies nationales afin d'atteindre les cibles fixées pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement. Il faudra y consacrer chaque année, sous forme de financement externe, un montant estimatif de 5,8 milliards. En outre, un montant d'environ 0,8 milliard de dollars sera nécessaire chaque année pour investir dans les infrastructures d'irrigation.

Quelques clés pour mettre en œuvre une filière assainissement

Dans l'approche classique de l'assainissement, inspirée des pratiques des pays développés, on oppose fréquemment les filières collectives (le réseau d'égouts) aux filières individuelles (les systèmes autonomes tels que latrines et fosses septiques), les deuxièmes étant considérées comme des solutions transitoires en attendant la mise en place généralisée du réseau.

Les habitants sont déclarés assainis quand ils disposent d'un raccord à un réseau d'égouts ou d'une installation sanitaire autonome. Or le service public de l'assainissement, quand il existe, ne s'occupe généralement que du réseau, étant entendu que les autres installations sont considérées comme relevant uniquement des habitants.

En fait, ni le réseau, ni les systèmes autonomes ne couvrent à eux seuls l'ensemble des problèmes posés par les déchets liquides dans la ville : l'assainissement n'est pas qu'affaire d'égouts et de latrines. L'assainissement doit répondre simultanément à trois objectifs, faisant chacun appel à des solutions techniques et financières différenciées :

améliorer les conditions sanitaires des ménages : ce maillon amont des installations de collecte (des eaux vannes et eaux usées) répond aux questions d'hygiène domestique ; améliorer la salubrité des quartiers : c'est le maillon intermédiaire de l'évacuation (des résidus non traités sur place : eaux usées et produits de vidange) qui répond aux questions d'hygiène urbaine ; et éviter la dégradation de l'environnement : c'est le maillon aval de l'épuration des produits évacués des quartiers qui répond aux questions d'hygiène de l'environnement.

Il semble désormais plus pertinent de viser, dans les politiques d'assainissement, l'accès généralisé des ménages à l'assainissement plutôt que, de façon plus restrictive, leur équipement individuel en assainissement.

Conclusion

Le niveau actuel de l'accès à l'eau et à l'assainissement n'est pas le fruit d'un investissement en faveur des OMD. En effet, la stratégie du secteur énergie et eau du Cameroun est encore en cours d'élaboration et d'ailleurs, seul son diagnostic a été réalisé et aucunes mesures envisagées. D'ailleurs, plus de dix ans après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et la Conférence de Dublin, et plusieurs années après les conférences mondiales sur l'eau de Paris et de La Haye, un engagement plus fort en faveur de la mise en œuvre des principes relatifs à la gestion des

ressources en eau arrêtés d'un commun accord est encore nécessaire.

Toutes les études font état de ce que, par rapport à la situation actuelle, le Cameroun risque de ne pas atteindre la plupart des OMD. D'ailleurs, ces performances relatives aux OMD sont même plus faibles à celles des pays où le revenu par habitant est plus faible notamment en ce qui concerne l'accès à l'eau et à l'assainissement aux soins de santé. Un retard important est accusé dans la réalisation de l'OMD 7. La plupart des recherches en Afrique montrent que ces objectifs ne pourront être atteints avant 2040 pour l'eau potable et 2076 pour l'assainissement.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- République du Cameroun (2003), Document de Stratégie et de Réduction de la Pauvreté.
- Céline Kauffmann (2007), L'accès à l'eau potable et à l'assainissement en Afrique, Centre de Développement de l'OCDE, Repère N° 41.
- Mike Muller, Comment la GIRE contribuera à l'accomplissement des OMD, www.gwpforum.org.
- Institut National de la Statistique du Cameroun (2006), MICS3, rapport principal.
- Ministère des Finances (2008), Rapport économique et financier du Cameroun.
- Christophe Le Jallé, Denis Désille, Relever le défi de l'assainissement en Afrique, une composante clé de la gestion des ressources en eau, programme Solidarité Eau (pS-Eau) pour le Partenariat Français pour l'Eau (PFE), plateforme des acteurs français du secteur de l'eau intervenant à l'international, www.partenariat-francais-eau.fr et www.pseau.org.
- « Déclaration commune Afrique-UE sur l'assainissement », Groupe de travail Afrique de l'Initiative européenne pour l'eau (EUWI), avril 2008
- ONU (2008), Réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique, Recommandations du Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique Juin 2008, www.mdgafrica.org
- Ambassade de France-Mission économique (2005), Le secteur de l'eau et de l'assainissement au Cameroun, Fiche de synthèse.
- Institut National de la Statistique du Cameroun (2008), Rapport National de progrès des Objectifs du Millénaire pour le Développement.
- Ministère de l'Energie et de l'Eau du Cameroun (2008), Stratégie du secteur de l'eau et de l'énergie (document intérimaire).